

Conférence  
du jeune  
barreau



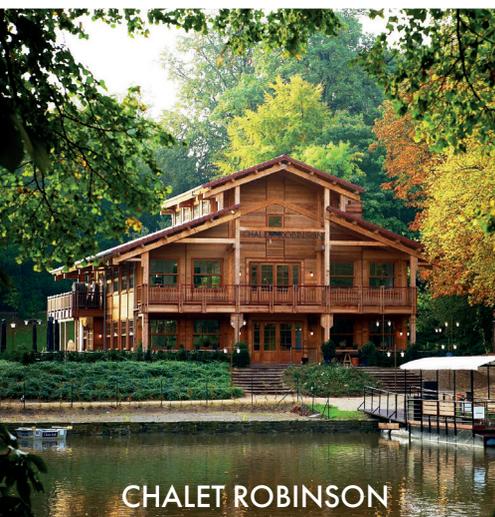
# *La Conférence*

Conférence du jeune barreau de Bruxelles • Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles  
Année judiciaire 2021-2022 • N° 4 - Avril - Juin 2022

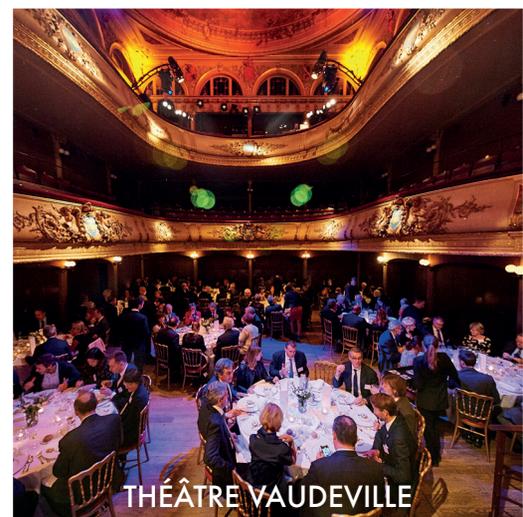


# PASSIONNÉS D'EXTRAORDINAIRE

De belles rencontres et des expériences sont créées avec Choux de Bruxelles. Ils sont à vos côtés pour les petits et grands moments; pour vos dîners entre amis, en famille, avec des clients ou encore entre collègues. Le Chef Damien Audusseau est à la tête des cuisines de Choux de Bruxelles pour vous offrir une expérience culinaire inoubliable. Il met son savoir-faire au service de vos papilles avec sa cuisine savoureuse et innovante qui saura épater vos convives et faire de votre événement un moment mémorable.



CHALET ROBINSON



THÉÂTRE VAUDEVILLE



**CHOUX** *De* **BRUXELLES**

catering, venues, restaurants, guestrooms

Boulevard Louis Schmidt 1, 1040 Bruxelles

02/359.92.40 - [info@chou.be](mailto:info@chou.be)

[www.choudebruxelles.com](http://www.choudebruxelles.com)

# SOMMAIRE

05

## ÉDITORIAL

Par la présidente de la Conférence du jeune barreau, Céline Wiard

07

## LE MOT DE LA RÉDACTRICE

Par Hanna Bouzekri

24

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Informations

25

## ASF FÊTE SES 30 ANS

Invitation



## LES ÉCOFÉMINISTES

Par le docteur Nathalie Grandjean



## CÉCILE DRAPS

Par Paul-Emmanuel Babin



## PRÉSENTATION DES CANDIDATS AU BÂTONNAT



## LEJEUNE & JANSON

26

## ACTIVITÉS

Découvrez toutes nos activités culturelles, sportives et nos rencontres

30

## FORMATIONS

Découvrez tous les Midis de la formation et les colloques de la Conférence

34

## LES ODB'S

Nos officiers de bouche ont testé pour vous un nouveau restaurant

35

## AGENDA

Le calendrier des formations, colloques, MDF, MDE et événements en bref...

SOME  
PEOPLE  
JUST  
NEED  
CUBES





# ÉDITORIAL

À l'heure où je vous écris ces quelques lignes, les forces armées russes ont envahi l'Ukraine par des frappes aériennes d'ampleur sur tout le pays et ont pris d'assaut la capitale.

A l'instar de l'Ordre des avocats et de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, la Conférence du jeune barreau marque sa profonde indignation face à cette situation et salue les initiatives qui ont été prises et auxquelles elle se joint.

Concomitamment, le gouvernement belge a décidé de la levée de la quasi-totalité des « mesures anti-Covid » imposées depuis presque deux ans.

Une décision presque insignifiante et dont il est inopportun de faire état face à l'actualité internationale.

Mais qu'il est bon de vous retrouver sans masque.

Nous voilà déjà au mois d'avril, avec en ligne de mire la fin de l'année judiciaire et ses traditionnels rendez-vous.

Les sportifs nous rejoindront aux tournois de golf et de tennis, organisés respectivement les 20 mai et 12 juin.

Les jeunes plaideurs prendront part au concours Le Jeune et Janson fixé le 19 mai.

Traditionnelle pour ce qu'elle est, la rentrée solennelle de notre barreau nous réunira le vendredi 10 juin dans la

salle des audiences solennelles de la Cour d'appel pour le discours de rentrée et au City Kart Expo pour la soirée de gala.

Enfin, tous nos membres se retrouveront le 24 juin pour clôturer l'année à l'occasion de notre assemblée générale, suivie d'une soirée estivale organisée à « La Chaufferie », située au centre de l'ancien site militaire l'Arsenal.

C'est sur ces notes festives que nous tirerons le rideau sur cette année palpitante, que nous clôturerons ensemble un chapitre de cette longue histoire qui est loin d'être finie.

Avec toute ma commission, je vous remercie pour cette année passée.

Longue vie à la Conférence !

**Céline WIARD**

Présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

---

1. Compte bancaire ouvert par le barreau (BE30 6300 2150 0111) et sur lequel des fonds peuvent être versés en faveur des barreaux d'Ukraine et de Cracovie // Le site internet du bureau d'aide juridique reprend les informations utiles à l'obtention pour les réfugiés ukrainiens de la protection temporaire proposée par la Belgique ([https://bajbruxelles.be/images/documents/baj\\_ukraine\\_fr.pdf](https://bajbruxelles.be/images/documents/baj_ukraine_fr.pdf))



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES**  
ORDRE  
FRANÇAIS

# BOURSES D'ÉTUDES

## APPEL À CANDIDATURES

La Fondation ALFRED DORFF & RICHARD ZONDERVAN a décidé de soutenir les jeunes de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles désireux d'obtenir un master complémentaire ou un diplôme de troisième cycle en droit ou dans toute autre matière susceptible de leur apporter des compétences additionnelles utiles à leur profession.

Plus d'informations ? [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)





# LE MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEFFE

À l'heure où le Périodique se glisse dans vos boîtes aux lettres, cela fera pile 100 ans que les femmes ont acquis le droit d'accéder à la profession d'avocate<sup>1</sup>.

Combien de temps encore faudra-t-il pour que certain.e.s acceptent la féminisation du mot avocat, l'utilisation de consœur plutôt que le curieux « Chère confrère ». Car quand il n'y a pas de mots pour nous, c'est que nous n'existons pas<sup>2</sup>. Au contraire, ce que vous nommez produit, développe, encourage.

Le thème est donc tout trouvé pour clôturer cette année judiciaire 2021-2022.

Tout en abordant le thème de l'écologie, je vous invite à comprendre comment il s'inscrit dans la lutte féministe.

Ce Périodique est également l'occasion de revenir sur la carrière de notre consœur M<sup>e</sup> Cécile Draps.

Nous aurons encore l'occasion d'écouter trois de nos consœurs lors d'une soirée intimiste. Nous découvrirons leur parcours, leurs plus beaux procès, leurs défis, leurs échecs et leurs accomplissements.

Si vous vous demandez encore où sont les femmes, elles sont là !

**Hanna BOUZEKRI**

Secrétaire et rédactrice en chef  
de la Conférence du jeune barreau



1. Loi du 7 avril 1922 - 2. Benoîte Groult (1920-2016), romancière et essayiste



DOSSIER

# LES ÉCOFÉMINISMES

L'écoféminisme tâche de croiser les enjeux politiques de l'écologie et des féminismes, en articulant la relation qu'il y a entre l'exploitation et la domination de la nature par les humains ainsi que l'exploitation et l'oppression des femmes par les hommes. Pour les écoféministes, la destruction de la nature n'est pas imputable à l'ensemble de l'humanité, mais aux hommes, qui ont construit une civilisation sexiste et scientiste et, plus largement, une société de domination. Elles soutiennent que les femmes et l'environnement subissent les mêmes forces de domination et d'exploitation face au capitalisme financier et à la mondialisation. En ce sens, les femmes et la nature sont des externalités économiques, c'est-à-dire qu'elles travaillent sans rémunération, elles sont des ressources. Les femmes, par leur travail domestique gratuit, se révèlent être indispensables au capitalisme, tout comme la nature est considérée une source « inépuisable » de matières premières à exploiter. Étendant la vision écoféministe aux peuples colonisés et/ou du Sud, des écoféministes

Par ailleurs, les écoféministes se distinguent de la plupart des autres féminismes en cherchant à valoriser des liens spirituels et religieux à la nature, négligés car également dominés par la suprématie masculine et le patriarcat (comme Joanna Macy, Carol P. Christ, Ynestra King, Starhawk). D'autres ont également cherché à repenser les pratiques politiques, en appelant au pacifisme, à la non-violence, pas à la révolution (Starhawk, Salleh, Plant, Shiva, Mies).

Présentons quelques écoféministes majeures et commençons par Françoise d'Eaubonne (1920-2005), inventeuse du mot « écoféminisme ». Pour cette pionnière, « le rapport de l'homme à la nature est plus que jamais, celui de l'homme à la femme<sup>2</sup> ». Elle dénonce la structure sexiste et patriarcale de nos sociétés qui domine autant les femmes qu'elle ne détruit et exploite la nature. Il s'agit de la même matrice idéologique, qui occasionne deux conséquences sur les femmes et la nature : la

“ *Le rapport de l'homme à la nature est plus que jamais, celui de l'homme à la femme* ”

comme Vandana Shiva et Maria Mies ajustent notre vision du patriarcat : il est en sur une triple exploitation et appropriation de la nature, des femmes et des peuples colonisés.

« Partout, les femmes étaient les premières à protester contre la destruction de l'environnement. Comme militantes dans les mouvements écologistes, il nous est apparu clairement que la science et la technologie n'étaient pas neutres au niveau du genre ; et ensemble avec beaucoup d'autres femmes, nous avons commencé à entrevoir un lien étroit entre la relation d'exploitation et de domination de la nature par l'homme (mise en place par la science moderne réductionniste depuis le 16<sup>e</sup> siècle) et la relation d'exploitation et d'oppression des femmes par les hommes qui prédomine dans la plupart des sociétés patriarcales, même dans les sociétés modernes industrielles<sup>1</sup> »

surproduction agricole et la sur-reproduction de l'espèce humaine. Les femmes n'ont ni eu le contrôle de leur propre corps ni des sols qu'elles voulaient cultiver. Face à cela, Françoise d'Eaubonne n'appelle pas à la révolution, mais au pacifisme et à la non-violence, car il ne s'agit pas simplement changer le monde, mais « faire en sorte qu'il y ait encore un monde ». C'est en ce sens qu'elle encourage les femmes à partir de leur expérience subjective et radicale de la féminité, de manière à devenir porteuses d'une nouvelle « universalité », y compris pour les hommes. On notera l'ambivalence du mot « féminité », qui pourrait être interprété de manière essentialiste. Il n'en est rien : cette féminité est réflexive et ne devrait jamais être naturalisée, consciente de la valence différentielle des sexes et de l'asymétrie des rapports sociaux de sexe.

1. Maria Mies & Vandana Shiva, *Écoféminisme*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1998.

2. Françoise D'Eaubonne, *Écologie/féminisme. Révolution ou mutation?* Paris, Éditions ATP, 1978.

**WE NEED  
A CHANGE**

“ *Les femmes sont construites comme l’Autre de l’homme et de la raison, conjointement avec les « autres » êtres dits naturels* ”

Aux États-Unis, Carolyn Merchant (1936-), philosophe des sciences et écoféministe, écrit en 1980 un ouvrage majeur : « La Mort de la nature: les femmes, l’écologie et la Révolution scientifique ». Dans cet opus, elle propose une critique de la science moderne, qui, selon une perspective écoféministe, a introduit une vision mécaniciste de la nature (la nature serait un ensemble de mécanismes) qui supprime une vision organiciste de la terre-mère (un ensemble d’êtres vivants qui coexistent). La science moderne est aussi responsable des pratiques violentes face à la nature, situées au croisement de l’interrogatoire judiciaire et de la domination sexuelle, à l’instar de la répression des sorcières au 17<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la naissance des sciences modernes est concomitante à celle du capitalisme et du colonialisme. Merchant nous interpelle sur des racines profondes et invisibilisées des sciences modernes : bourgeoise, coloniale, blanche, mâle, européenne... les sciences modernes ont une responsabilité car leurs savoirs ont légitimé différents modes de domination, nuisant aux femmes, aux peuples colonisés et aux vivants peuplant la nature.

Dans la même ligne de pensée, en Australie, Val Plumwood (1939-2008) porte une réflexion critique sur l’idéal moderne de domination de la nature. Elle comprend que cet idéal associe les valeurs de la Science à celle de la masculinité, en particulier le fait de reléguer le féminin à une forme de nature infra-rationnelle. De la sorte, la crise environnementale actuelle trouve sa source dans un dualisme moderne entre Raison et Nature, qui se décline ensuite dans une série d’oppositions : entre raison et émotion, raison et corps, domaine public et domaine privé, compris comme respectivement supérieurs et inférieurs, le féminin étant symboliquement associé aux seconds, ce qui fait que l’autre est toujours un objet ou une ressource. Les femmes sont construites comme l’Autre de l’homme

et de la raison, conjointement avec les « autres » êtres dits naturels :

« Ce ne sont pas seulement les femmes qui ont été construites comme opposées à la rationalité, la culture et la philosophie occidentales, mais encore l’esclave, l’animal et le barbare, tous associés au corps, et à toute la sphère opposée de la physicalité et de la matérialité<sup>3</sup>»

Plumwood, à l’instar de Merchant, dénonce l’« hybris », la démesure, de la (techno)science masculine qui transforme la nature en un vaste objet ou ensemble d’objets, la privant de toute agentivité et de tout caractère vivant.

Enfin, Karen Warren (1947-2020) appelle à démilitariser la pensée ! Elle analyse cinq caractéristiques d’une pensée oppressive : hiérarchie de valeurs, dualisme de valeurs, une conception du pouvoir où ce dernier est destiné à s’exercer du « haut » vers le « bas », un système qui a pour effet de créer, de maintenir et de perpétuer toute une conception et une pratique du privilège, et enfin, une logique de domination, c’est-à-dire une structure d’argumentation conduisant à la justification de la subordination. Cette critique s’adresse également, de manière globale, à nos modes de pensées occidentaux, comme en éthique où les dilemmes font partie des raisonnements. Démilitariser notre pensée nous permettra de pacifier notre rapport aux vivant·es.



**Dr. Nathalie GRANDJEAN**

Chargée de recherches FNRS, Université Saint-Louis, Bruxelles

3. Val Plumwood, *Environmental Culture. The Ecological Crisis of Reason*, London, Routledge, 2002, p. 19.

# PRÉSENTATION DES CANDIDATS AU BÂTONNAT





# MARIE DUPONT

Après mûre réflexion, j'ai pris la décision de présenter ma candidature au vice-bâtonnat cette année. Persuadée qu'à 44 ans, et à l'intersection des différentes générations d'avocats, c'est le parfait moment pour mettre mon énergie et ma détermination au service du barreau, en exerçant la fonction de bâtonnier. Vous en apprendrez davantage sur mon parcours et mes objectifs en consultant mon site Internet [www.mariedupont2022.be](http://www.mariedupont2022.be)

## **Pourriez-vous citer un point phare de votre programme et qui vous tient particulièrement à cœur ?**

Aux côtés d'autres points essentiels de mon programme, j'ai à cœur d'œuvrer pour le statut des « jeunes » collaborateurs. La crainte liée à leur statut, souvent très vague, conduit trop souvent nos jeunes talents à quitter le barreau de manière anticipée, ce qui risque de conduire dans nos structures à une faille générationnelle. Evoluer dans un cadre contractuel clair permettrait aux avocats et aux avocates, qui collaborent au service d'autres confrères, d'évoluer sereinement dans leur carrière professionnelle et de les rassurer sur leur avenir au sein du barreau. Par ailleurs, le fait de réduire les incertitudes leur permettra d'éviter de fuir le barreau faute de perspectives. Dans cette optique-là, je souhaiterais notamment prévoir la rédaction d'un contrat de collaboration interne. L'idée n'est évidemment pas d'imposer un contrat-type aux parties car elles doivent rester libres d'organiser la relation de travail qui leur convient le mieux, et qui répond aux nécessités de chaque cabinet. En revanche, il faut que ce cadre soit clairement défini en amont de la collaboration, et que soient abordées en légitime confiance les questions relatives au volume de travail, au mode de calcul et au moment du paiement des honoraires, à la participation aux frais du cabinet, aux vacances, au sort du contrat ou à ses modalités d'exécution en cas de maladie ou de maternité/paternité et enfin, à la durée du préavis en cas de rupture.

## **Vous avez peut-être lu sur le chantier du palais de justice le tag : la justice ne tient que pas ses échafaudages ? Qu'est-ce que cette citation vous inspire ?**

Cette citation est tout à fait pertinente. Un échafaudage est une construction temporaire élevée, destinée à construire ou à réparer un bâtiment. Au Palais de justice de Bruxelles, ils sont placés depuis tellement longtemps que peu de gens se souviennent du Palais sans eux. Malheureusement, il n'y a pas que l'édifice qui est entouré d'un échafaudage depuis des décennies. Les avocats s'investissent, le plus souvent bénévolement : comme magistrats suppléants afin de permettre à la justice de fonctionner malgré le cadre incomplet et le sous-financement chronique dont elle souffre, pour financer le service la DPA et suppléer au manque de plateforme informatique du SPF justice, pour tenir des permanences de médiation et informer les justiciables faute de temps pour les juges compte tenu de leurs audiences bien trop remplies. Nous acceptons volontiers de suppléer au manquement de l'Etat pour que la Justice tienne bon malgré le manque d'implication des politiques. Cependant, l'échafaudage que nous sommes pour la justice et l'aide que nous apportons au-delà de notre rôle d'avocat, a tendance à devenir une construction définitive sur laquelle le pouvoir politique s'appuie pour éviter de prendre des mesures structurelles. Je forme le vœu que les avocats et les magistrats puissent bientôt échafauder ensemble un plan destiné à forcer l'Etat belge à se donner les moyens de faire fonctionner correctement le pouvoir judiciaire.

## **Si vous n'aviez pas embrassé la profession d'avocat, quelle autre profession auriez-vous voulu exercer ?**

Petite, je voulais devenir ingénieur civil pour construire des ponts. Relier deux points éloignés, en surmontant les obstacles, par une construction souvent majestueuse m'a toujours fasciné. A y réfléchir, j'ai le sentiment de pouvoir atteindre ce même objectif en exerçant mon métier d'avocate, et probablement encore davantage si j'étais élue bâtonnière.



# ISABELLE EKIERMAN

**Un point de votre programme qui vous tient particulièrement à coeur ?** Mon programme comporte 5 lignes directrices claires. La situation des femmes au barreau y tient une place majeure.

Les chiffres sont édifiants: 80% des étudiants sortant de droit sont des femmes. Mais après 40 ans, 80% des avocats sont des hommes. Il est temps de s'attaquer de front au problème des avocates quittant trop tôt la profession. Les difficultés exprimées par ces jeunes avocates sont préoccupantes : compétences sous-évaluées, sentiment de devoir sans cesse faire ses preuves, temps de travail de près de 70 h/semaine, difficultés à concilier vies professionnelle et privée, sexisme, misogynie...

Quant à l'inégalité des rémunérations, les chiffres parlent toujours d'eux-mêmes : les avocates gagnent moins de la moitié de ce que gagnent les avocats, toutes tranches d'âge confondues.

Difficulté supplémentaire: la maternité. Il n'existe pas en Belgique de congé de maternité rémunéré par les autorités ordinales, ni de protection spécifique liée à la grossesse (alors que le Barreau de Paris vient de l'instituer). Le recours aux gardes d'enfants et crèches est souvent compliqué et onéreux, et leurs heures d'ouverture correspondent rarement aux horaires flexibles des avocats.

A cela s'ajoutent les difficultés, pour les collaboratrices après l'accouchement de récupérer les dossiers qui ont été distribués pendant leur absence.

Mon projet est d'inverser la tendance par une série de mesures concrètes dont la première serait de mettre en place une structure d'accueil des enfants proche du Palais de Justice. Cela permettrait aux avocats et avocates - dont 60 % ont leur cabinet à moins de 3 km du Palais - d'être plus sereins et de travailler sans contrainte de 8h à 19h, ce qui serait un avantage non négligeable.

D'autres mesures, telles l'extension du télétravail et un véritable suivi de tous les types de harcèlement dont les femmes font l'objet, doivent évidemment aussi être prises.

## **La justice ne tient que par ses échafaudages. Que vous inspire ce tag sur le Palais de Justice ?**

Au-delà de l'état du Palais lui-même, la critique de l'état de notre justice est évidente. Pourquoi la Belgique y consacre-t-elle 8 fois moins de moyens que son voisin hollandais ? Il ne faut donc pas s'étonner de la situation préoccupante des magistrats qui sont en manque d'effectifs et parfois démotivés, et se rappeler aussi que, souvent, les justiciables sont incapables de financer une procédure susceptible de prendre 10 ans.

Réveiller les politiques sur le rôle essentiel des avocats et des magistrats dans un état de droit, voilà pourquoi, notre justice mérite un nouveau souffle.

Mais je voudrais m'attarder aussi quelques instants sur ce Palais qui me tient tant à coeur. Son état nous mine au quotidien. Il n'est pas un jour où, en y entrant, ne se mêlent la joie infinie de retrouver ces espaces absolus, d'une beauté stupéfiante, et un sentiment de honte profond lié au mal que nos responsables lui infligent en acceptant sa décrépitude.

Je crois que beaucoup savent à présent que je mettrai, si le Barreau m'en donne la chance, toute mon audace et mon énergie pour que cesse cette mascarade et qu'au terme de mon mandat les promesses de nos politiques deviennent des engagements fermes.

## **Si vous n'étiez pas devenue avocate, quelle autre profession auriez-vous aimé exercer ?**

Je suis avocate dans l'âme. La preuve: à l'école maternelle, mon institutrice, désespérée de mes bavardages et vindictes perpétuelles, m'a collé un sparadrap sur la bouche pour me faire taire. Elle expliqua ensuite à mes parents qu'elle n'avait pas eu d'autre issue, et que dans ma vie future, elle n'en voyait qu'une : faire de moi une avocate. La messe était dite !



# BENOÎT LEMAL

Qui aurait pu prédire le coronavirus et ses confinements ? Qui aurait pu prédire la guerre en Ukraine ? Qui peut prédire le résultat des élections fédérales de 2024 ? La mesure phare de mon programme, c'est de gérer avec toutes mes expériences de vie et du Barreau les aléas du futur. De 2022 à 2024, et de 2024 à 2026.

Ce n'est pas dans les pages de cet illustre Périodique que je dois rappeler ma passion pour l'Histoire. L'Histoire, celle qui peut être utile pour gérer le présent, et anticiper le futur.

Une boussole : le Barreau doit occuper davantage la place qui est la sienne dans le débat public. L'Avocat est un levier de changement. Notre responsabilité sociétale nous honore et nous engage. Soyons à sa hauteur.

Le Barreau a ainsi vocation à être un influenceur sur tous les sujets qui touchent à la Justice, notamment la lutte contre l'arriéré judiciaire qui confine au déni de justice.

Parmi tous les sujets présentés sur mon site [www.benoitlemal2022.be](http://www.benoitlemal2022.be), il m'est impossible d'en dégager un seul : ils me tiennent tous à cœur. Si je suis élu, je m'engage naturellement à les réaliser tous. Avec énergie et conviction.

## **La justice ne tient que par ses échafaudages. Que vous inspire ce tag sur le Palais de Justice ?**

À l'évidence, le Palais de Justice tient par ses échafaudages. La question est de savoir ce qu'on entend par «échafaudage».

À mon sens, les échafaudages sont symboliquement les femmes et les hommes qui pénètrent chaque jour dans le bâtiment construit par Joseph Poelart, pour lui donner vie, et œuvrer à ce que la Justice soit rendue. Employé(e)s du greffe, Procureurs, Juges, elles et ils portent à bout de bras la Justice.

Grâce à toute cette famille des gens de Justice, l'Edifice tient, certes, cahin caha.

Malgré le manque de personnel à tous les étages de la pyramide, malgré l'absence de budgets suffisants, malgré les réformes pas toujours adéquates qui touchent la Justice, le service public fonctionne, comme il peut.

Dans cette œuvre de justice, Nous, Avocates et Avocats occupons naturellement une place centrale, indispensable même (en toute modestie).

Alors, prenons ce tag comme un compliment, voire ... un booster.

Luttons évidemment pour obtenir davantage de moyens pour que la Justice tourne mieux, plus rapidement, en disposant d'outils informatiques suffisants (voyez notamment mon projet de consultation des dossiers répressifs à distance).

Même dans les conditions actuelles, œuvrons aussi chaque jour à maintenir l'édifice, dans l'intérêt des justiciables. Ne baissons pas les bras. Ne quittons pas le navire. Surtout pas nous.

En cela, soyons des échafaudages s'il le faut, de manière temporaire, tant que la Justice et tous ses maillons ne sont pas traités avec la dignité qu'Elle mérite, à la hauteur de son statut de pouvoir consacré par la Constitution.

## **Si vous n'étiez pas devenue avocate, quelle autre profession auriez-vous aimé exercer ?**

Si je n'étais pas devenu avocat (un métier qui me passionne), j'aurais voulu être diplomate (sans doute un rêve d'enfant. Quand j'avais 7 ans, j'ai vécu près de 3 ans en Algérie, ce qui a pu générer ce rêve).

A black and white portrait of Cécile Draps, an elderly woman with short, wavy hair, wearing round glasses and a dark suit jacket over a light-colored blouse. She is looking slightly to the left of the camera with a gentle expression.

# CÉCILE DRAPS

1932-2021

PREMIÈRE FEMME AVOCAT AU  
BARREAU DE CASSATION, UNE ROBE  
POUR LE PROGRÈS DANS LA JUSTICE

A l'heure où la Belgique célèbre le centenaire de la loi du 7 avril 1922 ouvrant aux femmes l'accès à la profession d'avocat, une pionnière s'en est allée. Le 18 décembre 1980, Cécile Draps devint la première femme avocat à la Cour de cassation puis bâtonnier du barreau de cassation. Elle rejoignit alors ses aînées à la Cour Gabrielle Raymond-Decharneux (1913-2005) et au parquet Eliane Liekendaël (1928-2018). Digne héritière de Marie Popelin et de Paule Lamy, Cécile Draps eut alors ouvert la brèche à une égalité dans la reconnaissance du talent au niveau de la juridiction suprême de l'ordre judiciaire. Rétrospectivement, le conseiller Christian Storck a pu nous rappeler qu'elle avait tôt fait de convaincre ses confrères qu'elle avait parmi eux sa place et qu'elle la tiendrait sans rien leur céder sur le terrain de la qualité. C'est donc par son travail que Cécile Draps avait tracé la voie pour d'autres juristes telles que Jacqueline Oosterbosch, avec qui elle s'était associée en 1982 ou, plus près de nous, en 2006, au premier président de la Cour de cassation Beatrijs Deconinck.

Face au parcours exemplaire de Cécile Draps, le lecteur contemporain ne peut être que surpris par son refus obstiné de la féminisation du titre d'avocat, elle, qui avait pourtant plaidé la cause des femmes, dans le procès des « Marie Mineur » ou celui d'Hubinont. Cette surprise n'est que passagère au regard de sa carrière dont on peut être ébaubi d'admiration. Disons-le tout net, la vie professionnelle de Cécile Draps ne répond certainement pas à un plan de carrière. Elle frémissait d'ailleurs à l'idée de la diffusion d'un tel modèle, s'il en est, dans les facultés de droit aujourd'hui. Pour grossir le trait, nous pouvons affirmer que Cécile Draps était une « avocate rouge », dont les préoccupations pour faire progresser la justice délaissait toute œuvre doctrinale, pour lui préférer la pratique de la défense. Rendre l'éclat de la vie d'avocate de Cécile Draps revient in fine à démontrer qu'elle a compté parmi les avocats historiques du XX<sup>ème</sup> siècle en Belgique. Ces portes de la renommée historique étant, selon nous, plus facilement franchissables pour l'avocat politique qu'elle demeurait, sans jamais céder aux sirènes d'une carrière de politicienne.

A travers sa vie professionnelle qu'elle liait intimement à sa vie privée, il nous est offert de considérer Cécile Draps comme l'archétype de la femme en tant qu'avocate engagée en Belgique. Pour nous en convaincre, nous

partirons d'une image plutôt singulière mais qui donne probablement le canevas cohérent de la vie de Cécile Draps.

En décembre 2021, à l'issue d'une cérémonie du souvenir qu'elle souhaitait intimiste, c'est donc un parterre fleuri qui devait pour le moins surprendre tout observateur attentif. Aux côtés des imposantes couronnes de la Cour de cassation, coexistaient de façon assez inédite, des fleurs aux couleurs algériennes et plus encore une gerbe pour le moins insolite de ses amis de la « Parole au Peuple ». Quel lien, si ténu soit-il, pouvait donc expliquer la réunion de ces hommages ?

Pour l'historien d'une vie, comme celle de Cécile Draps, qui ne souhaitait pas léguer des mémoires, un livre devait nous permettre de relier toute son œuvre de vie d'avocate : la Défense politique. Ce livre a été publié, en 1961, par le premier collectif d'avocats de Cécile Draps. Cette défense souvent incomprise, et partant déformée sinon brocardée pour son efficacité par ses contempteurs, fait l'objet d'une redécouverte dans la recherche historique. Les historiennes Sylvie Thénault, Vanessa Codaccioni ou Maria Malatesta ont permis de mieux la saisir. De sorte qu'il est aujourd'hui évident pour nous de rattacher Cécile Draps à cette défense historique.

Pour comprendre Cécile Draps, il faut se référer à son passé d'avocate anticolonialiste. Cette expérience est à coup sûr la plus formatrice pour la suite de sa carrière professionnelle. Nous nous contenterons de broser ici un tableau d'ensemble, afin de mieux saisir la transformation de cette jeune et brillante juriste vers l'anticolonialisme.

En effet, l'excellence dans la formation intellectuelle des juristes est la pierre de touche d'une défense politique réellement efficace. Cet élément nous paraît insuffisamment rappelé alors qu'il constitue une des conditions premières de la défense politique. En ce sens, il n'est pas étonnant pour nous de constater que parmi les avocats du collectif de défense du FLN, se trouvaient plusieurs anciens secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris. Parmi eux, nous pouvons même relever trois premiers secrétaires du stage notamment Janine Barbet-Massin Courrégé, Henri Garidou et surtout Jacques Vergès.



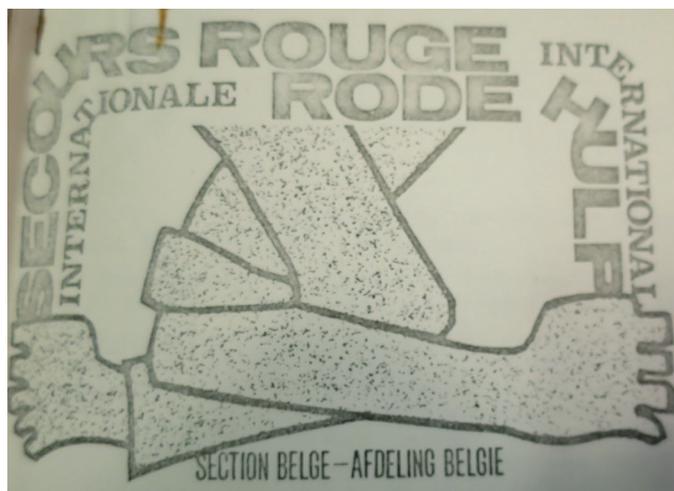
Attestation de l'Ordre des avocats délivrée à Cécile Draps en 1954

Ce dernier eut été élu alors que son appartenance communiste jouait en sa défaveur. En Belgique, Cécile Draps s'inscrivait dans la même veine d'excellence. A l'instar du conseiller Storck, il nous faut rappeler ici que lorsqu'en 1978, elle se porta candidate dès l'ouverture de la Formation professionnelle du barreau de cassation, ce fut à elle que le jury décerna les notes les plus élevées. Les archives de l'ULB conservent un dossier tout aussi brillant, en alignant les mentions les plus élevées. De plus, Cécile Draps était lauréate du prestigieux prix René Marcq, récompensant les étudiants en droit ayant contribué à la recherche scientifique. Longtemps après, elle déclarait non sans humour que toute la discussion autour de son entrée au barreau de cassation, s'était jouée sur cette ligne de son curriculum vitae. Jeune avocate stagiaire en 1954, Cécile Draps s'était formée au cabinet de Maurice Cornil. Elle faisait partie de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, où elle accueillit son confrère Pierre Gautherat, secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris, qui était invité à s'exprimer en Belgique sur le procès de Djamil Bouhired, considérée comme étant la passionaria de la révolution algérienne.

Au début de l'année 1960, Cécile Draps rejoignit le collectif belge des avocats de la Fédération de France du FLN. Autour de Marc De Kock, futur bâtonnier de l'Ordre néerlandophone des avocats du Barreau de Bruxelles, plusieurs avocats assuraient la défense des nationalistes algériens devant les juridictions civiles et militaires

françaises. D'après les archives de la Fédération de France du FLN, Cécile Draps comptait parmi les avocats ayant le plus de présences à la barre devant le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lille. Il ne nous paraît pas possible d'évoquer ici l'ensemble de l'activité du collectif belge, ni même toute la carrière de Cécile Draps. Il s'agit donc de comprendre la portée de l'intervention des avocats belges dans le contexte colonial de la répression judiciaire.

Cette répression touchait non seulement ceux que la France considérait comme des « hors-la-loi » mais aussi leurs défenseurs. En effet, sans même insister davantage sur le plasticage par l'OAS de trois cabinets parisiens des avocats du collectif, la seule répression judiciaire conjuguée à des mesures administratives nous conduisent à dresser un bilan particulièrement attentatoire à l'exercice des droits de la défense. A la veille du procès des avocats du FLN devant la 17ème chambre du tribunal correctionnel de la Seine, également appelé par Robert Badinter « le procès de la défense », on comptait 11 inculpations politiques diverses, 6 poursuites disciplinaires rendues publiques, 4 mesures d'expulsion d'Algérie et d'interdiction de séjour et 2 assignations à résidence dans des camps. Ce communiqué du 14 novembre 1961 a été publié par un collectif dont le noyau, faut-il le dire, ne comptait qu'une dizaine d'avocats, et jusqu'à quatre-vingt avec les collaborateurs plus occasionnels, rappelait également l'assassinat de l'un d'entre-eux. En effet, le 23 mai 1959, l'avocat Amokrane



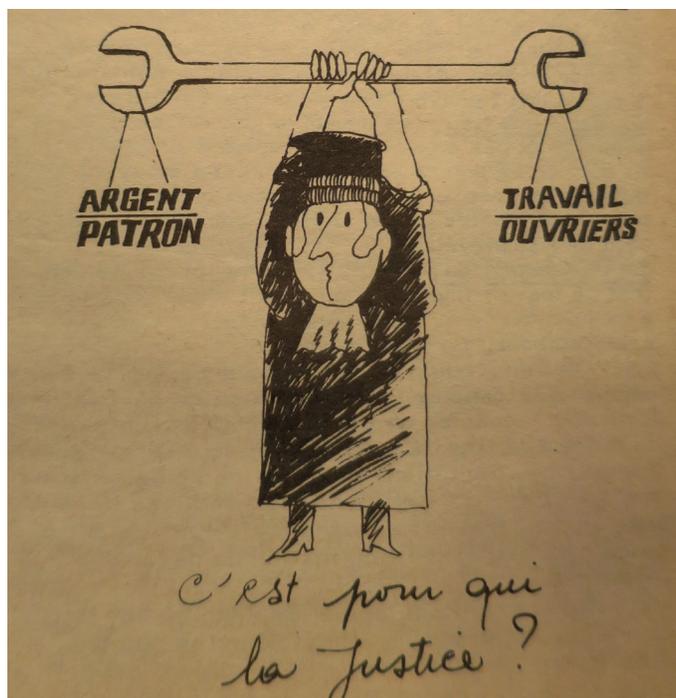
*Bulletin d'information Secours Rouge*

Ould Aoudia fut tué en sortant de son cabinet, la veille de ce qui devait être le procès de la Gangrène. Ce livre publié et censuré en 1959, dénonçait les tortures qui auraient été infligées aux Algériens par des fonctionnaires de police. Un an après, la même « Main rouge », qui n'était rouge que de sang, tua au cœur de Bruxelles, l'étudiant Akli Aissiou. Si nous nous reportons au cas personnel de Cécile Draps, nous pouvons constater qu'elle n'était plus autorisée à voyager sur le territoire algérien. En 1960, elle remplaça au pied levé sa consœur Nicole Rein, laissée pour morte après un guet-apens tendu par un inspecteur de police. « Ils frappaient pour tuer » titra ensuite l'ancienne résistante Madeleine Riffaud, dans *l'Humanité* du 11 juillet 1960. Cécile Draps fit aussi l'objet d'une interdiction de séjour sur le territoire français, à la suite de la décision du Conseil d'État de Belgique, refusant d'extrader son client algérien en juin 1961. L'interdiction de séjour ne lui a jamais été notifiée, pas plus qu'aux autres avocats de son collectif. En revanche, à Lille, elle fut frappée d'une mesure disciplinaire de six mois d'interdiction d'exercice en France, lors du procès du 25 février 1961. Toutefois à Bruxelles, le conseil de l'Ordre des avocats refusa d'avaliser une telle décision, dans sa sentence du 26 septembre 1961, estimant au contraire que Cécile Draps, pas plus que Serge Moureaux, n'avaient dépassé les limites imposées par les droits de la défense.

L'activité d'avocat de Cécile Draps s'inscrivait évidemment dans le contexte de la torture. En effet, le collectif belge était aux prises avec une circonscription de la justice militaire, très touchée par un affrontement entre les deux courants du nationalisme algérien (FLN et MNA). La répression y était particulièrement dure. Certes, la torture n'a pas été employée systématiquement contre les Algériens, mais elle n'était pas tout à fait exceptionnelle. Dans un entretien

du 15 mai 1980, Serge Moureaux évoquait en particulier le cas, à la brigade de gendarmerie Valenciennes, d'un enfermement dans une cage pour certains Algériens dont les chairs étaient à la merci des chiens policiers. D'une manière générale la brutalité envers les Algériens était diffuse à chaque fois que les avocats étaient tenus éloignés. Mais précisément l'assignation à résidence des suspects dans les murs mêmes du commissariat ou autres « centres de triage », était alors systématiquement prise pour une quinzaine de jours...Cécile Draps rapportait encore le 28 avril 2007, avoir rencontré, à Paris, des Algériens torturés, à qui on avait fait sauter les dents une à une. Alors qu'elle se chargeait spécialement de la circonscription judiciaire de Dunkerque, on trouve le cas de l'un de ses clients se plaignant d'avoir été torturé. En 1961, Cécile Draps demandait l'annulation des procès-verbaux des interrogatoires de son client Saidi Hacène, dont les déclarations auraient été extorquées par des sévices de la police. En l'occurrence, elle produisit des radiographies tendant à prouver que son client avait eu les poumons voilés, à la suite d'une immersion dans une bassine. Pourtant gardien des libertés individuelles, il ne s'est pas trouvé, pendant toute la guerre, un seul magistrat pour statuer autrement que par un non-lieu dans ces affaires. Tout en concédant aisément que l'office du juge n'était pas aisé pour établir la matérialité des faits, il n'y a cependant qu'un pas, que nous franchirions volontiers, pour considérer qu'il y a eu une faillite de la part de la magistrature. Comme le soulignait Pierre Vidal-Naquet dans la Raison d'État, il faut attendre fin 1961, pour constater enfin des poursuites. Mais elles ne se traduisirent que par des amendes dérisoires, prononcées par le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe, contre des gendarmes tortionnaires. L'historien d'aujourd'hui retrouve pourtant dans les archives des cas de tortures, comme au commissariat central de Roubaix, du 6 au 8 janvier 1958, ou bien en 1961 au commissariat d'Ostricourt. Les Algériens préalablement dénudés étaient, selon le vocable employé, tantôt passés « à la broche » tantôt « aux électrodes ».

Dans ces conditions, Cécile Draps avait fait sienne la stratégie de défense politique. Elle le rappelait encore à l'occasion des procès ouvriers, il s'agissait pour elle d'une nécessité de faire entrer la dimension politique dans le prétoire. Selon elle, si le juge a toujours eu la volonté de ramener le débat aux seuls faits du dossier, l'avocat doit rendre le procès inextricable sans passer par l'exposé de la raison politique. Dans la pratique, aucun avocat politique n'a opposé le fond et la forme du procès.



Secours Rouge, périodique n°1

Il suffit pour s'en convaincre de considérer l'issue du « grand procès » de la guerre d'Algérie à Lille. Les faits remontaient à l'été 1958 mais le dernier arrêt dans la procédure fut un arrêt de rejet de la Cour de cassation le 6 novembre 1961. Plusieurs accusés étaient condamnés à mort dans ce dossier. La défense s'évertuait alors à multiplier les incidents. Elle répondait à la demande des accusés qui souhaitèrent faire de leur procès du 8 février 1961 une tribune politique. Naturellement, le tribunal militaire tenta de les en empêcher et décida de faire appliquer une disposition du Code de Justice militaire ordonnant l'interdiction de reproduire dans la presse le contenu des débats. Cécile Draps a encore été confrontée à de telles situations dans sa carrière, lorsqu'elle fut pressentie pour composer la défense internationale de Bobby Seale littéralement muselé sur son siège et dont le traitement se rapproche du sort de Kris Hertogen dans l'un des premiers procès ouvriers plaidés par Cécile Draps (grève des mines du Limbourg devant la cour d'appel de Liège, en 1971). Précisons en outre que dans le premier cas le visa américain n'a pas été délivré à l'avocate belge. Dans le second cas, l'accusé avait, « conformément à la loi, tenté de faire une déclaration à la fin de son procès, le juge l'a arrêté et l'a fait taire, mais comme il continuait de parler, il l'a fait traîner par terre par trois gendarmes jusque dans une autre petite salle pour l'empêcher de parler en public ».

En réalité dans le grand procès militaire de Lille, les incidents permettaient aux avocats de médiatiser le procès, quand sur la forme ils déposaient une « noria » de conclusions. Le magistrat aguerrri échoua en leur accordant l'application de la règle bien connue des juristes : *non bis in idem*. La défense forma alors un pourvoi en cassation sur ce jugement interlocutoire (et non préparatoire) pourtant favorable à l'un des accusés. Le pourvoi suspensif éloigna alors temporairement le couperet de la guillotine des accusés déjà condamnés. L'avocat politique tenait compte du dossier. Il n'en fut pas autrement du 19 février au 1er mars 1968, dans la plaidoirie de Cécile Draps devant la Cour de Sûreté de l'État français. Plaidant pour l'organisation guadeloupéenne le G.O.N.G, Cécile Draps interpellait l'Avocat général sur l'aspect politique sans jamais le détacher de la forme, en l'occurrence des principes cardinaux du droit pénal avec la responsabilité individuelle et l'indifférence des mobiles. En outre, venant de Belgique, elle était la seule à pouvoir produire le texte original qui faisait l'objet des poursuites : un rapport économique de GONG Information et pour cause, il était censuré en France. Cécile Draps accusa ensuite l'Avocat général d'en donner une vision tronquée dans son réquisitoire.

Il a souvent été fait grief à Jacques Vergès, parangon de la défense politique, après Marcel Willard, de sacrifier l'intérêt du client pour la cause. Nous ne résistons pas à reproduire ici la parole de Me Arab Ainouz, ancien condamné à mort, défendu par Cécile Draps.

« Nos procès ont toujours été émaillés par des événements dont nos défenseurs sortaient toujours vainqueurs et grâce auxquels beaucoup d'entre nous sortirent de la même taille qu'à l'entrée. Oui, j'ai été terroriste, je revendique ce titre et ne regrette pas de l'avoir été [...]. Lors de nos procès, le courage et le comportement de nos avocats aux audiences, tout en verbe, leur engagement réel et sincère nous aidaient à supporter notre sort avec dignité. Leurs jeux de conclusions et autres stratagèmes dont ils étalaient l'étendue finirent par avoir raison de nos craintes, et de la hâte de nos juges pressés d'en finir avec nous, avant l'aboutissement des négociations en cours. En somme nos avocats ont été les véritables vainqueurs et non moins héros ».



*Serge Moureaux et Cécile Draps, colloque juridique sur l'indépendance de l'Algérie, Rome, 1962*

Cette « défense offensive » comme Cécile Draps préférait la qualifier, elle la pratiqua encore dans sa « bataille des procès ouvriers ». En 1973, elle précisait son efficacité lors d'un colloque à Louvain sur la Fonction du juriste dans la société: « cette attitude offensive, que certains avocats traditionnellement amenés à des compromis avec le tribunal craignent et réprouvent, cette tactique a permis d'obtenir l'acquiescement pour les coups et une peine véritablement de principe pour la rébellion dont [les travailleurs] étaient accusés ».

Défendre les opposants politiques, en appuyant de tout son talent sur le plateau de la balance en faveur du droit de grève, face à un fléau de la justice qui inclinait vers la sacralisation de la paix sociale, tel a été ensuite le combat pour la justice de Cécile Draps. La dernière condition de la défense des opposants consistait en la résonance qu'elle entendait donner à ces luttes. Aux côtés d'un révolutionnaire au long cours, Maurice Beerblock, elle fit renaître en Belgique le Secours Rouge. Cette organisation permettait de subvenir aux besoins des accusés tout en leur offrant l'assistance d'un collectif d'avocats. Elle menait

alors la bataille des procès dits des « grèves sauvages » des années 1970 (Caterpillar, Michelin, Citroën, Nestor Martin). Après un passage contrarié dans le maoïsme institutionnalisé du communiste belge Jacques Grippa, elle trouve dans sa version spontanée, toute la ressource doctrinale et organisationnelle pour conduire avec succès les mobilisations autour des procès. Dans ce combat Cécile Draps était assistée par l'organisation la Parole au Peuple, dont nos contemporains auront sans doute quelque difficulté à se représenter l'activisme, à moins de se référer au film d'Elio Petri « La classe ouvrière va au paradis ».

En définitive, Cécile Draps a tenté de faire entrer, par le droit, l'enjeu politique dans le prétoire pour faire progresser la justice.



**Paul-Emmanuel BABIN**  
Doctorant au Centre d'Histoire  
Judiciaire de l'université de Lille

# LE JEUNE & JANSON

JEUDI 19 MAI 2022 - PALAIS DE JUSTICE - SALLE 0.10

Exceptionnellement cette année, le concours est également ouvert aux avocats du barreau de Bruxelles qui étaient en deuxième ou en troisième année de stage au cours du deuxième trimestre de l'année civile 2020 ou du deuxième trimestre l'année civile 2021.

Le concours Lejeune et Janson est ouvert aux stagiaires de deuxième ou troisième année, membres de la Conférence du jeune barreau.

Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau ainsi que des membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'éloquence.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résumait en trois mots : instruire, plaire et émouvoir. Docere, placere, movere.

Ce concours est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des deux prix.

La promotion de cette année portera le nom de M<sup>e</sup> Armand De Decker.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 12 mai 2022 au plus tard, par courriel : [president@cjbb.be](mailto:president@cjbb.be)

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Lieu : Palais de justice - salle 0.10 - Heure : 15h00

Prix : Gratuit

La proclamation des résultats du prix d'éloquence sera suivie d'un dîner convivial.

Les lauréats, les participants au concours, leurs amis et les membres de leurs familles sont tous chaleureusement conviés à s'inscrire au dîner des Prix Le Jeune et Janson.

Prix : 50€ pour les stagiaires membres, 60€ pour les membres et 65€ pour les non-membres. Le prix inclut un menu 3 services, boissons comprises.

Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) pour le 12 mai 2022 au plus tard.

Retrouvez le règlement sur [www.cjbb.be/lejeuneetjanson](http://www.cjbb.be/lejeuneetjanson)

# Rentrée Solennelle

JEUDI 9 JUIN 2022

## CONCOURS DE PLAIDOIRIES SURRÉALISTES

15h00 : 10<sup>e</sup> édition du concours international de plaidoiries surréalistes  
Chaque candidat représentant un barreau francophone

Palais de justice, salle à déterminer

VENDREDI 10 JUIN 2022

## SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

14h45 : Hommage aux morts

15h00 : Séance solennelle de rentrée

Présidée par M<sup>e</sup> Céline Wiard,  
Présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.  
Discours prononcé par l'orateur de rentrée, M<sup>e</sup> Guillaume Lys.

*Palais de justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'appel  
L'entrée est libre mais il est recommandé de s'inscrire préalablement  
Avocats en robe*

## DÎNER DE GALA

19h30 : Cocktail et dîner de gala

- Stagiaires membres et leurs conjoints : 99,00 €
  - Membres et leurs conjoints : 140,00 €
  - Non-membres et leurs conjoints : 160,00 €
- Table de 10 personnes comprenant 2 bouteilles de champagne : 1.700,00 €

23h30 : Soirée dansante

Membres : 15,00 € - Non-membres : 20,00 €

Brussels Kart Expo, 11 Alfons Gossetlaan, Grand-Bigard  
Parking gratuit à disposition

Toutes les inscriptions sont à effectuer via notre site [www.cjbb.be/rentree2022](http://www.cjbb.be/rentree2022)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chères Consoeurs,  
Chers Confrères,

A la veille de la fin de l'année judiciaire, la Conférence du jeune barreau se réunira pour renouveler une partie de son équipe.

A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à 15h00 au Palais de justice (salle à déterminer).

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la Secrétaire de la commission administrative ;
- Rapport du Trésorier de la commission administrative ;
- Approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2021-2022 ;
- Election de la commission administrative pour l'année judiciaire 2022-2023 ;
- Election d'un président, d'un vice-président et d'un directeur en remplacement respectivement de M<sup>e</sup> Céline Wiard, M<sup>e</sup> Nicolas Gillet et de M<sup>e</sup> Sarah Ben Messaoud, tous trois sortants et non rééligibles ;
- Election de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2023-2024 ;
- Election de trois membres de la commission administrative en remplacement de M<sup>e</sup> Quentin Vandersmissen, M<sup>e</sup> Sophia Azzoug et M<sup>e</sup> Thomas Metzger, sortants et non rééligibles et de deux membres de la commission administrative supplémentaire ;

**En application de l'article 22 des statuts de l'A.S.B.L., les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 14 juin 2022 au plus tard, au président de la Conférence, par e-mail : [president@cjbb.be](mailto:president@cjbb.be)**

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible sur le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)) et mentionnant les points de l'ordre du jour pour lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom.

Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration au maximum.

La présente invitation tient lieu de convocation. Une procuration peut être téléchargée sur notre site Internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Le directoire, l'orateur et la commission administrative de la Conférence du jeune barreau



ACTIVITÉ

# AVOCATS SANS FRONTIÈRES FÊTE SES 30 ANS

JEUDI 5 MAI 2022 À 19H30  
VESTIAIRE DES AVOCATS - PALAIS DE JUSTICE

Il y a trente ans, début 1992, des avocats et des bâtonniers de différents pays ont lancé l'idée d'Avocats Sans Frontières. Un groupe d'avocats belges l'ont concrétisée : quelques mois plus tard, l'O.N.G. ASF est née à Bruxelles.

Depuis lors, elle a bien évolué. ASF défend aujourd'hui la promotion des droits humains et de l'accès à la justice dans 6 (bientôt 9 !) pays, principalement en Afrique.

Le 5 mai prochain, des avocats de tous horizons viendront nous parler de leur rôle en tant qu'acteurs de changement.

Comment, en tant qu'avocats, pouvons-nous contribuer à la mise en place d'une société plus inclusive et plus équitable ? Comment pouvons-nous renforcer l'Etat de droit et l'accès à la justice dans les États fragiles mais aussi dans les démocraties dites établies ?

Autant de questions importantes auxquelles nous essayerons de répondre lors de cette soirée spéciale.

Pour souffler ses bougies, ASF souhaite être entouré de ses amis et soutiens.

La Conférence du jeune barreau et l'Institut des droits de l'homme vous proposent de se retrouver au vestiaire des avocats pour la célébrer, en apprendre plus sur ses missions, son histoire, ses réalisations et surtout ses challenges pour demain.

**Nous vous donnons rendez-vous le 5 mai 2022 dès 19h30.**

PRIX : Membres CJBB - 15,00€ - Non-membres CJBB - 20,00€

LIEU : Vestiaire des avocats - Palais de justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

INSCRIPTIONS : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

ACTIVITÉ | CONCOURS

# FINALE ET DÎNER DES PRIX BOELS

JEUDI 21 AVRIL 2022

## 8 FINALISTES. 8 TALENTS. 8 INSTANTS DE CONVICTION, DE SÉDUCTION ET D'ÉLOQUENCE.

Si l'exercice de plaidoirie est un passage obligatoire, il est aussi un exercice d'excellence. A cette fin, le prix Georges Boels est décerné chaque année aux deux stagiaires ayant présenté les plaidoiries les plus brillantes.

Comme le veut une récente tradition, ces deux prix seront décernés à l'issue d'une séance spéciale regroupant les huit meilleur(e)s candidates et candidats de l'année judiciaire écoulée qui représenteront leur exercice devant un jury spécial qui sera notamment composé de Monsieur le Bâtonnier et de Monsieur le Dauphin. Cette séance sera suivie d'un diner où les noms des deux lauréats seront révélés.

### FINALE DES PRIX BOELS

PALAIS DE JUSTICE - SALLE 0.10 - 16H

Entrée libre

### DÎNER DES PRIX BOELS

JOLI JAM BRUXELLES - 19H

Informations et inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

ACTIVITÉ | RENCONTRE

# DÉBAT DES CANDIDATS AU BÂTONNAT

MERCREDI 18 MAI 2022

À 19H00

VESTIAIRE DES AVOCATS



Venez rencontrer nos trois candidats lors du débat qui leur sera consacré le mercredi 18 mai 2022 dès 19 heures au vestiaire des avocats.

Dans une ambiance décontractée, ils répondront à vos questions !

Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

ACTIVITÉ | RENCONTRE

# KAREN NORTHSHIELD, RESCAPÉE DES ATTENTATS DE ZAVENTEM

MARDI 17 MAI 2022  
À 19H30

VESTIAIRE DES AVOCATS



Le 22 mars 2016, Karen Northshield se trouvait à l'aéroport de Zaventem pour rejoindre sa famille aux Etats-Unis quand a eu lieu l'attaque terroriste qui tua 18 personnes et en blessa 92 autres.

Grièvement blessée, soumise à un nombre incalculable d'interventions chirurgicales, les médecins lui donnaient peu de chance de survivre.

Elle va pourtant puiser en elle une rage de vivre hors du commun et se reconstruire peu à peu.

Cinq ans après, à l'occasion de la commémoration de ce tragique événement, elle a choisi de raconter son histoire dans un livre qu'elle a intitulé « Dans le souffle de la bombe ».

Au cours de cette soirée, Karen Northshield retracera les grandes lignes de son ouvrage qui se présente sous la forme d'un abécédaire éclaté, de A comme attentat à Z comme Zaventem par lequel elle aborde une réalité qui ne peut s'appréhender dans sa totalité.

Prix : Membres CJBB 15,00€ - Non-membres CJBB 20,00€  
Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

ACTIVITÉ | SPORT

# TOURNOI DE GOLF

VENDREDI 20 MAI 2022  
À PARTIR DE 12H30

ROYAL WATERLOO GOLF CLUB  
1380 LASNÉ



La Conférence a le plaisir de vous convier à l'édition 2022 de son traditionnel tournoi de golf qui se tiendra le 20 mai prochain.

Joueurs avertis, amateurs et novices, soyez tous les bienvenus !

L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal golf club de Waterloo.

Programme de la journée :

De 12h30 à 14h : Départs

- Rendez-vous 1/2h avant le départ souhaité au caddy master
- Constitution libre des équipes, au plus tard sur place

19h : Remise des prix et dîner

Prix

- Membres du club de golf de Waterloo qui sont également membres de la CJBB : 10,00€
- Membres du club de golf et non membres CJBB : 15,00€
- Non-membres du club de golf et membres CJBB : 75,00€
- Non-membres du club et de la CJBB : 80,00€

Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



ACTIVITÉ | RENCONTRE

# CONFÉRENCE : FEMMES AU BARREAU

MARDI 24 MAI 2022  
À PARTIR DE 19H

VESTIAIRE DES AVOCATS

Il y a cent ans - cent ans à peine - le législateur autorisa la femme à accéder au Barreau.

Pour marquer le centenaire de l'entrée en vigueur de la loi du 7 avril 1922, la Conférence donnera la parole à plusieurs consœurs aux parcours particulièrement inspirants.

M<sup>es</sup> Dominique Attias, avocate au barreau de Paris et présidente de la Fédération des barreaux d'Europe, Yaël Hayat, avocate au barreau de Genève et Michèle Grégoire, avocate à la Cour de cassation ont répondu à notre demande.

À l'occasion d'une interview intimiste, nous découvrons leur parcours, leurs plus beaux procès, leurs défis, leurs échecs et leurs accomplissements.

Une rencontre, comme un moment suspendu au coin du feu, pour découvrir leur histoire et l'Histoire au féminin de notre profession.

Prix : Membres CJBB : 15,00€ - Non membres CJBB : 20,00€  
Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



ACTIVITÉ | SPORT

# TOURNOI DE TENNIS

DIMANCHE 12 JUIN 2022  
À PARTIR DE 10H

ROYAL LEOPOLD CLUB  
1180 BRUXELLES

Le traditionnel tournoi de tennis estival de la Conférence du jeune barreau aura lieu le 12 juin 2022.

Comme chaque année, ce tournoi est ouvert à tous et propose des matchs de toutes catégories (simples, doubles, doubles mixtes) et tous niveaux.

Cette journée représente une agréable occasion pour les avocats de se rencontrer dans un environnement dépassant le cadre strictement professionnel avant de se retrouver aux assemblées générales de fin d'année judiciaire.

L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 10 heures du matin afin de lancer les premiers matchs vers 10h30. Les finales clôtureront le tournoi.

Spectateurs et sportifs pourront se sustenter tout au long de la journée.

Ils sont ensuite invités à se retrouver autour d'un dîner convivial et à assister à la remise des prix aux gagnants des différentes catégories.

Prix : Membres CJBB : 25,00€ - Non membres : 30,00€  
Lunch : Prix à déterminer - Souper : Barbecue 30,00€ /pp  
Inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



Connue pour ses rues piétonnes animées et ses commerces branchés, Lille marque directement l'esprit et le cœur de ses visiteurs.

Cette année, la Conférence du jeune barreau vous propose de découvrir "autrement" celle qui fut jadis la Capitale des Flandres, à l'occasion de son petit weekend organisé du 23 au 25 septembre 2022.

Toute l'équipe s'est pliée en quatre pour vous concocter un programme « bouillonnant » au diapason de la cité accueillante.

Au menu : de la culture, des promenades (en mode détente ou sportif), des découvertes mais aussi (et surtout) de la gastronomie, des moments festifs et enfin, une activité... surprise !

Inscriptions et renseignements sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)





# MIDIS DE LA FORMATION

Eu égard à l'incertitude actuelle concernant les restrictions sanitaires, il conviendra de s'en référer à l'événement disponible sur le site de la Conférence, pour vérifier les modalités pratiques de chaque formation (webinaire et/ou présentiel,...)

## AVRIL

**19/04/2022**

Mobiliser le droit européen, notamment par le biais de la procédure de renvoi préjudiciel devant la Cour de Justice de l'Union Européenne

*M<sup>me</sup> Nathalie Vandevelde, assistant Legal and Policy Officer, Fair Trials  
M<sup>r</sup> Christophe Marchand, avocat au barreau de Bruxelles*

**21/04/2022**

Le port des signes religieux au travail : liberté contre neutralité

*M<sup>me</sup> Anissa Djelassi, doctorante en sciences juridiques à l'UNamur et  
M<sup>r</sup> Romain Mertens, chercheur et assistant à l'UNamur*

## JUIN

**14/06/2022**

La fiscalité des droits d'auteur

*M<sup>e</sup> Florence Margenat, avocate au barreau de Bruxelles*

**16/06/2022**

Le droit à la nationalité belge

*M<sup>e</sup> Céline Verbrouk, avocate au barreau de Bruxelles*

## MAI

**16/05/2022**

Vers une meilleure approche des violences sexuelles  
*M<sup>e</sup> Caroline Poiré, avocat au barreau de Bruxelles et M<sup>e</sup> Jolan Goutier,  
avocat au barreau de Bruxelles*

**17/05/2022**

Pensez à l'arbitrage !

*M<sup>r</sup> Olivier Caprasse, Professeur à l'ULiège et à l'ULB, avocat au  
Barreau de Bruxelles et M<sup>r</sup> Maxime Berlingin, chargé d'enseignement à  
l'Université Saint-Louis – Bruxelles, avocat au Barreau de Bruxelles*

### LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin  
(Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) – De 12h à 14h  
Les formations auront lieu dans le respect des règles  
sanitaires applicables à la date de l'événement.

### PRIX

Stagiaires : 10€  
Avocats inscrits au tableau et autres : 15€  
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi  
de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

### INSCRIPTION

Inscriptions et paiement en ligne sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) - En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : [coordination@cjbb.be](mailto:coordination@cjbb.be)

### FORMATION PERMANENTE

Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la  
formation (à 11h30 au plus tard)  
La participation aux Midis de la formation donne droit à 2  
points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

### FORMATION EN LIGNE

Le choix de la formation en ligne est définitif. Il ne sera pas  
possible de passer de en ligne à présentiel et vice-versa.

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

# LE DROIT PÉNAL FISCAL DANS TOUS SES ÉTATS

JEUDI 12 MAI 2022 DE 13H30 À 18H30

ULB CAMPUS SOLBOSCH – BÂTIMENT A, PORTE Z – AUDITOIRE AZ1.101  
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 50, 1050 BRUXELLES

Sous la coordination de Pierre MONVILLE, avocat au barreau de Bruxelles

Le droit pénal fiscal a connu, ces dernières années, des évolutions significatives sur lesquelles il nous a semblé intéressant de faire le point. Les problématiques qui seront abordées sont d'une actualité brûlante : transfert du contentieux fiscal au juge pénal, répression de la fraude fiscale, périmètre du droit au silence, blanchiment et DLU.

L'originalité du colloque – outre qu'il réunit un panel impressionnant d'oratrices et d'orateurs de qualité – est d'associer, pour chacun des thèmes qui seront examinés, le point de vue d'un magistrat et celui d'un avocat, permettant l'expression de sensibilités différentes, et ce au plus grand bénéfice des participants.

Il s'adresse donc à un large public de professionnels du droit pénal des affaires (avocats, magistrats, juristes d'entreprise, fiscalistes, experts-comptables, professionnels du chiffre...) qui, à ne pas en douter, pourront en retirer de précieux enseignements pour leur pratique quotidienne.

## PROGRAMME

**13h30** - Accueil des participants

**13h45** - Introduction - Céline WIARD, présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**14h00** - Le juge de la fraude fiscale et le juge de l'impôt : le chemin de Janus. Les modifications récentes de l'article 29 du CIC, le nouvel article 29bis du CIC et le nouvel article 4bis du TPCPP, ainsi que leur impact sur la question du dommage de l'État, partie civile ou partie intervenante - Françoise ROGGEN, conseillère à la Cour de cassation, chargée de cours à l'ULB et André RISOPOULOS, avocat au barreau de Bruxelles, chargé de conférences à la Solvay Brussels School

**15h00** - La répression pénale de la fraude fiscale : focus sur les peines - Raphael LERUTH, juge répressif spécialisé en matière fiscale et Adrien MASSET, avocat aux barreaux de Verviers et de Liège-Huy, professeur extraordinaire l'ULiège et au Tax Institute de HEC-ULiège

**16h00** - Pause-café

**16h30** - Le blanchiment de la fraude fiscale sous l'angle des rapatriements et des différentes DLU - Sabrina SCARNA, avocate au barreau de Bruxelles, chargée de conférences à la Solvay Brussels School, chargée de cours à la formation interuniversitaire en droit pénal des affaires et Christophe REINESON, avocat général au parquet général près la cour d'appel de Bruxelles, coordinateur principal du réseau d'expertise Ecofin-fisc-Corruption du Collège des procureurs généraux, président suppléant de la CTIF, professeur associé à l'EPHEC

**17h10** - Le droit au silence en droit pénal et en droit fiscal : regards croisés - Séverine MASSON, substitut du procureur général au parquet général près la cour d'appel de Liège, ancien premier substitut du procureur du Roi de Liège et Aurélie VERHEYLESONNE, avocate au barreau de Bruxelles, assistante chargée d'exercices à l'ULB-UMons

**18h30** - Conclusions

La participation aux Midis de la formation donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX  
ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	75 EUR
Membres CJBB	85 EUR
Non-membres CJBB	105 EUR

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA  
PAUSE-CAFÉ AVEC OUVRAGE EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB	110 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	120 EUR
Membres CJBB	130 EUR
Non-membres CJBB	150 EUR

Informations complémentaires, tarifs & inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

# LE NOUVEAU « DROIT PÉNAL SEXUEL »

JEUDI 2 JUIN 2022 DE 13H30 À 18H30

AUDITOIRE ULB CAMPUS SOLBOSCH



## Sous la coordination d'Anthony RIZZO, avocat au barreau de Bruxelles

Sans attendre la refonte globale du Code pénal discutée depuis plusieurs années déjà, la majorité Vivaldi a réformé le droit pénal des mœurs désigné sous la notion de « droit pénal sexuel ». Les modifications sont nombreuses : définition légale du consentement, insertion de la notion d'intégrité sexuelle, renforcement des peines, ouverture à l'exploitation de la prostitution de majeurs,...

Au travers de ce colloque, plusieurs spécialistes émanant notamment du monde académique et/ou du monde judiciaire se proposent de présenter cette réforme et d'en offrir une première analyse critique.

## PROGRAMME

**13h15** - Accueil des participants

**13h30** - Introduction - Céline WIARD, présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**13h40** - Analyse transversale de la réforme au prisme du genre - Diane BERNARD, professeure à l'Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B) et Laure LETELLIER, avocate au barreau de Bruxelles

**14h10** - Aperçu/état des lieux du droit pénal sexuel européen - Chloé BRIÈRE, professeure et directrice du centre de droit européen à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

**14h40** - Analyse de la notion de consentement - Maryse ALIÉ, avocate au barreau de Bruxelles, assistante à l'ULB et à l'USL-B

**15h10** - Viol et atteinte à l'intégrité sexuelle - Olivier BASTYNS, juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles et Anne KARCHER, substitut du procureur du Roi

**15h45** - Pause café

**16h15** - Voyeurisme et diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel - Mona GIACOMETTI, avocate au barreau de Bruxelles, maître de conférences suppléant (ULB), chargée de cours invitée (UCLouvain & USL-B)

**16h45** - Les outrages publics aux bonnes mœurs et le grooming - Anthony RIZZO, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences suppléant (ULB)

**17h15** - Les circonstances aggravantes d'inceste et d'actes sexuels intrafamiliaux - Isabelle WATTIER, responsable du service juridique et contentieux de la Zone de police Midi

**17h45** - Prostitution et proxénétisme - Charles-Eric CLESSE, Auditeur du travail du Hainaut - Professeur ordinaire à l'ULB

**18h30** - Conclusion

La participation aux Midis de la formation donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX  
ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB	105 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	115 EUR
Membres CJBB	125 EUR
Non-membres CJBB	145 EUR

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA  
PAUSE-CAFÉ AVEC OUVRAGE EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB	175 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	185 EUR
Membres CJBB	195 EUR
Non-membres CJBB	205 EUR

Informations complémentaires, tarifs & inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

# COTISATIONS

## MEMBRE EFFECTIF

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

## MEMBRE ADHÉRENT

- Conjoint d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50 €
- Membre sympathisant : 50 €

1) Vous pouvez désormais vous faire membre en quelques clics directement sur notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Ceci vous permettra de recevoir automatiquement les factures relatives aux paiements effectués au bénéfice de la CJBB.

2) Vous pouvez également verser votre cotisation sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la CJBB en mentionnant le nom de l'inscrit. Nous vous remercions, dans ce cas, de bien vouloir renvoyer ce document complété par e-mail ([coordination@cjbb.be](mailto:coordination@cjbb.be)).

Conférence  
du jeune  
barreau



Les langues du monde  
au cœur de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service  
des avocats de tous les barreaux  
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales  
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11  
Fax : +32 2 646 83 41 • [translat@pauljanssens.be](mailto:translat@pauljanssens.be)



PAUL JANSSENS<sup>SA</sup>  
INTERNATIONAL

[www.pauljanssens.com](http://www.pauljanssens.com)



# LES ODB'S VOUS RÉGALENT

Chers Confrères,  
Chers amis,  
Chers gastronomes,



Il règne sur Bruxelles comme un air de printemps. Ces premiers rayons de soleil nous font déjà rêver à une belle soirée ensoleillée, un dîner entre amis, de bons plats accompagnés d'un verre de vin, le tout dégusté sur une terrasse au soleil.

Nous avons lu dans vos pensées et vous avons déniché une des terrasses les plus intimistes de Bruxelles, celle du restaurant le « 52 and the secret garden ».



Ce petit restaurant italien, situé dans le bas d'une maison de maître bruxelloise, pourra, dès le retour des jours plus chauds, vous accueillir dans son « secret garden » et ravir vos palais de ses délicieux mets.

La carte est réduite, revue chaque semaine, mais surtout, alléchante. Diverses spécialités italiennes vous sont proposées afin de rassasier les fins gourmets que vous êtes : des tranches d'aubergines accompagnées de potimarron en aigre-doux, des bruschettas accompagnées de Rabiola, du poulpe naan accompagné de mayonnaise et 'Nduja, des parpadelles à la joue de bœuf,... Quelque soit votre choix, vous ne serez pas déçus !

Petit conseil, ne faites pas l'impasse sur leurs desserts ! Nous avons jeté notre dévolu sur un délicieux Tiramisu Moka servi dans une petite cafetière italienne, un régal pour les yeux et les papilles !



Pour assouvir votre soif, ne vous attendez pas à une grande carte de cocktails de toutes les couleurs, vous pourrez accompagner votre dîner de vins succulents (et italiens). Laissez-vous guider par le gérant des lieux qui vous fera le plaisir de vous conseiller les vins les plus adéquats pour accompagner vos mets.

Nul besoin, bien sûr, d'attendre le retour des beaux jours pour réserver votre table. Le restaurant n'est pas grand, mais il est très agréable et cosy et conviendra tout à fait à vos soirées décontractées entre amis !

Au plaisir de vous y croiser ! Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la suite de nos aventures culinaires !

52  
AND THE SECRET  
GARDEN

Chaussée de Vleurgat 52  
1050 Ixelles  
[www.52andthesecretgarden.be](http://www.52andthesecretgarden.be)



**Sophia AZZOUG & Margaux KERKHOFS**  
Officier de bouche & Officier de bouche adjoint  
Avocates au barreau de Bruxelles



## INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.  
[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

## ÉDITRICE RESPONSABLE

Céline WIARD  
Avenue du Col-Vert, 3  
1170 Bruxelles  
T. 02 899 24 10  
[cw@arcadialex.com](mailto:cw@arcadialex.com)

## RÉDACTRICE EN CHEF

Hanna BOUZEKRI  
Avenue Albert-Elisabeth 46  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
T. 02 735 00 11  
[h.bouzekri@lexabel.be](mailto:h.bouzekri@lexabel.be)

## CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Thomas METZGER  
Avenue Louise 523  
1050 Bruxelles  
T. 02 600 52 00  
[tmetzger@buylelegal.eu](mailto:tmetzger@buylelegal.eu)

## COORDINATEUR GÉNÉRAL

Anthony LACKNER  
Place Poelaert 1  
1000 Bruxelles  
T. 02 508 66 43  
[coordination@cjbb.be](mailto:coordination@cjbb.be)

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# AGENDA

## AVRIL

**19/04/2022** **MDF**  
Mobiliser le droit européen.

**21/04/2022** **MDF**  
Le port des signes religieux au travail.

**21/04/2022** **ACTIVITÉ**  
Dîner des prix Boels.

## MAI

**05/05/2022** **ACTIVITÉ**  
Avocats sans frontières fête ses 30 ans.

**12/05/2022** **COLLOQUE**  
Le droit pénal fiscal dans tous ses états.

**16/05/2022** **MDF**  
Vers une meilleure approche des violences sexuelles.

**17/05/2022** **MDF**  
Pensez à l'arbitrage !

**17/05/2022** **ACTIVITÉ**  
Rencontre avec Karen Northshield.

**18/05/2022** **ACTIVITÉ**  
Débat des candidats au Dauphinat.

**19/05/2022** **ACTIVITÉ**  
Lejeune et Janson.

**20/05/2022** **SPORT**  
Tournoi de Golf.

**24/04/2022** **ACTIVITÉ**  
Conférence : Femmes au barreau.

## JUIN

**02/06/2022** **COLLOQUE**  
Le nouveau droit pénal sexuel.

**10/06/2022** **ACTIVITÉ**  
Rentrée solennelle.

**12/06/2022** **SPORT**  
Tournoi de tennis.

**14/06/2022** **MDF**  
La fiscalité des droits d'auteur.

**16/06/2022** **MDF**  
Le droit à la nationalité belge.

**24/06/2022** **ACTIVITÉ**  
Assemblée générale.



## Easydrafting, le moyen le plus facile pour personnaliser vos documents juridiques



### Économisez votre temps

Vous gagnez un temps précieux dans la réalisation de vos documents juridiques grâce à notre outil intuitif et très facile d'utilisation.



### Concentrez-vous sur votre réelle valeur ajoutée

Le temps gagné en utilisant Easydrafting vous permet de vous consacrer davantage à des dossiers à plus haute valeur ajoutée pour votre business et de développer votre activité de conseil et de service auprès de vos clients.



### Simplifiez-vous la vie au quotidien

Tous vos modèles sont centralisés en un seul endroit pour une meilleure accessibilité.



### Visez la précision et l'efficacité

Vous bénéficiez de modèles fiables et actualisés régulièrement par nos experts.



### Travaillez en toute sécurité

Avec Easydrafting, vous profitez d'un environnement de travail entièrement sécurisé.



### Exploitez vos propres modèles

Vous avez la possibilité d'intégrer et d'exploiter de façon illimitée vos propres modèles et documents grâce au pack Easydrafting Custom.



### Une bibliothèque de modèles, plusieurs domaines

- ✓ Les essentiels du droit
- ✓ Droit de l'IP/IT
- ✓ Droit économique et des sociétés (disponible prochainement)



**Vous souhaitez plus d'informations ou une démonstration gratuite ?**

Contactez-nous au **0800 39 067** (gratuit depuis la Belgique), via [info@stradalex.com](mailto:info@stradalex.com) ou sur [stradalex.com/fr/easydrafting](https://stradalex.com/fr/easydrafting)

Découvrez Easydrafting



**LARCIER  
INTERSENTIA**